



## Séance du Conseil Municipal du 4 mai 2015 à 20h30.

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre LEBEE  
Absents excusés : Gabriel Rinfray

### **1. Avis sur une modification éventuelle des horaires de l'agence postale**

L'agent en charge de l'agence postale nous a soumis une proposition de modification des horaires de l'agence postale. Après discussion il serait proposé les principes suivants :

- Lundi, mardi, vendredi : ouverture l'après-midi : 14h30 - 17h, sauf le mardi 14h30 - 18h30
- Mercredi et samedi : ouverture le matin, 9h – 12 h
- Fermeture le jeudi

Cette proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

### **2. Avis sur l'ouverture d'une classe à la rentrée scolaire 2015/2016**

Une nouvelle classe va ouvrir à la rentrée prochaine à l'école publique. 192 élèves devraient être scolarisés à la prochaine rentrée à l'école publique.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

### **3. Dénomination de l'impasse desservant les logements sociaux construits par NEOTOA**

Une impasse va être mise en place pour desservir les logements sociaux NEOTOA. Il est proposé de la dénommer impasse Alain Guivarc'h. La famille de M Guivarc'h va être consultée pour déterminer si elle est d'accord ou pas.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

### **4. Validation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement de la consultation concernant le projet de construction de deux nouvelles classes à l'école publique**

Il est proposé de retenir le syndicat d'urbanisme à hauteur de 10 ½ journées à hauteur de 320 € la ½ journée. L'objectif final du projet est de disposer des deux nouvelles classes entre septembre 2016 et janvier 2017.

Cette proposition est validée à l'unanimité du conseil municipal.

### **5. Droit de préemption urbain – terrain jouxtant le foyer de vie de l'étoile de Siloë**

Le foyer Etoile de Siloë souhaite acquérir un terrain situé à l'arrière de leur établissement. Il s'agit d'un petit morceau d'une parcelle classée en ZAUC, pour une superficie de 12 ares. Il est proposé de ne pas faire jouer le droit de préemption de la commune.

Cette proposition est validée à l'unanimité du conseil municipal.

La séance est levée à 22h.

Le Maire,